



LA CC2SO SOUTIENT LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations du territoire
peuvent bénéficier d'une
AIDE LOGISTIQUE

d'une aide pour le

FINANCEMENT

d'un projet à destination des jeunes

de **FORMATIONS**

Gratuites sur inscription

au 03 22 90 50 21

ou animateur-social@cc2so.fr

Retrouvez toutes les informations sur

CC2SO.FR



rubrique actualités



PROCHAINES FORMATIONS

LES FORMATIONS SONT GRATUITES MAIS L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE
03 22 90 50 21 ou animateur-social@cc2so.fr

LE COMPTE ASSO

MERCREDI 22 NOVEMBRE / 18h00 - 20h00

Centre social / BEAUCAMPS-LE-VIEUX

*Comment mettre en place un compte asso ?
Quels sont les éléments indispensables à sa création ?
Comment préparer sa première demande de subvention ?*

LE FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA) 2024

MERCREDI 20 DÉCEMBRE / 18h00 - 20h00

Maison des jeunes / HORNOY-LE-BOURG

*Le FDVA, c'est quoi ?
Quelles sont les nouvelles orientations du FDVA pour 2024 ?
De quels éléments se compose le dossier ?*

L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION ASSOCIATIVE

MERCREDI 24 JANVIER / 18h00 - 20h00

Annexe de la salle multiculturelle / 5 rue Saint-Denis à AIRAINES

La mise en place d'une manifestation est toujours contraignante. Afin de vous accompagner au mieux, voici les points qui seront abordés : la conception du rétroplanning de l'action, les documents nécessaires, la définition du public accueilli, les organismes devant être sollicités.

LA LOI 1901 & VOUS

MERCREDI 13 MARS / 18h00 - 20h00

Locaux de la CC2SO / 8 rue Caroline Follet à CONTY

*Quelle est la spécificité du statut associatif ?
Quel est le rôle de chacun dans la gestion de l'association (gouvernance, bénévoles, adhérents...) ?
Comment fonctionne une association (gestion financière, statutaire...) ?*

LE RÉGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES DROIT À L'IMAGE

MERCREDI 15 MAI / 18h00 - 20h00

Salle des associations / Place du Maréchal Leclerc à OISEMONT

*Prévenir les risques et la responsabilité des associations de l'exploitation liée à l'image des personnes.
Comment optimiser et respecter la gestion des données à des fins statutaires ?
Quelles sont les différences entre le droit à l'image et le droit d'information ?
Comment recueillir le consentement pour la captation de l'image et de sa diffusion ?*